



Pietro Perrino  
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 septembre 2019

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2019-2020\_026**

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 3 septembre dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

*« Tous les documents, notes, rapports, courriels, faisant état, depuis l'ouverture des succursales:*

- *du nombre de transactions enregistrées pour chacune des succursales de la SQDC.*
- *de la transaction typique par client (montant dépensé, produit, quantité, etc..)*
- *du profil de la clientèle (âge moyen, sexe, occupation, etc.) qui fréquente les succursales de la SQDC.*
- *du niveau de fréquentation des clients. Les clients visitent-ils l'une ou l'autre des succursales à raison d'une fois par semaine, par mois, par an?*
- *des chiffres de vente, par produit, idéalement ventilés par succursale. »*

Nous vous transmettons un communiqué de presse publié le 13 septembre 2019 ainsi que le rapport du premier trimestre de la SQDC pour son exercice 2019-2020, débuté le 31 mars et clos le 22 juin 2019. Vous y trouverez un bilan des opérations de la SQDC, dont notamment la valeur des ventes totales, du bénéfice net et du panier moyen.

Autrement, les documents demandés aux points 1, 2 et 5 contiennent des informations financières et commerciales de nature confidentielle. Ils ne peuvent vous être communiqués puisque leur divulgation risquerait de causer une perte pour les parties concernées ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Ces documents sont visés par les articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Quant aux points 3 et 4, nous ne détenons aucun document répondant à vos demandes. La SQDC ne collecte pas ce type de données sur sa clientèle.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,

PP/nv  
Pièces jointes